

PRÉAVIS MUNICIPAL 2021 – 2026 / N°28

DEMANDE DE CRÉDIT D'ÉTUDE RELATIVE AU RÉAMÉNAGEMENT DE LA ROUTE DES QUATRE-COMMUNES, ENTRE LA RUE DU TEMPLE ET L'AMONT DU PASSAGE INFÉRIEUR SOUS LES VOIES CFF

AU CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Le présent préavis a pour but d'inviter le Conseil communal à accorder à la Municipalité un crédit d'étude de Fr. 375'500.-- permettant de mener à terme les études en vue d'un crédit de construction pour le réaménagement du tronçon de la Route des Quatre-Communes, entre la Rue du Temple et l'amont du passage inférieur (ci-après PI) sous les voies CFF.

Le projet englobe les travaux suivants :

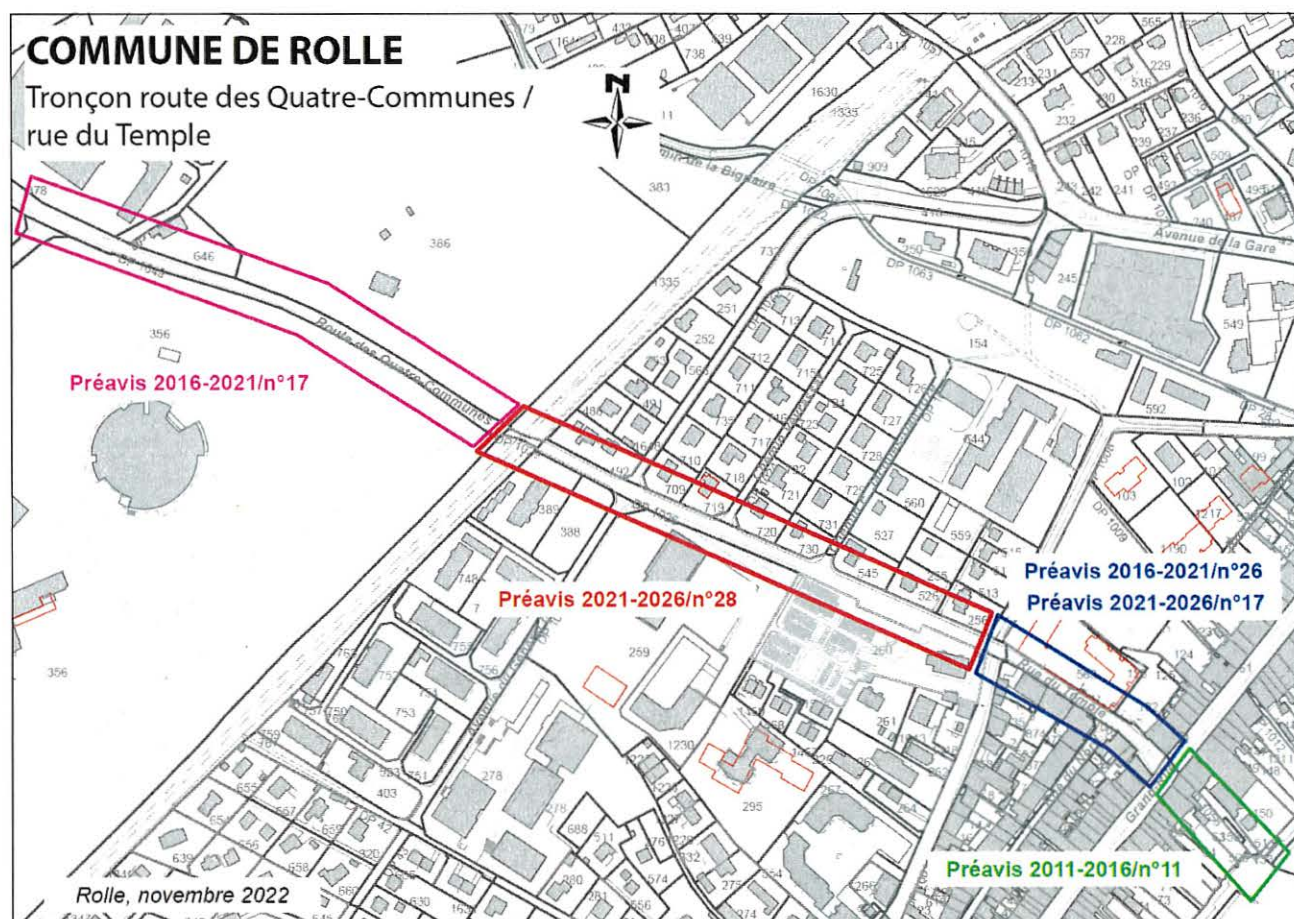
- PI sous les voies CFF pour la mobilité douce et remplacement des services ;
- remplacement de tous les services communaux, dont les collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées, la conduite de gaz et l'éclairage public ;
- réaménagement complet de la chaussée sur ce tronçon en vue d'une mise en zone 30 km/h.

1 PRÉAMBULE

A ce jour, cet axe vertical, depuis la Route de l'Etraz jusqu'au lac, a fait l'objet de plusieurs préavis qui ont permis d'aménager et d'équiper ce tronçon (voir plan ci-après), à savoir :

- Préavis 2011-2016 / N° 11 « Demande de crédit pour le remplacement des collecteurs EC/EU et des conduites d'eau potable et de gaz sous la ruelle des Halles ». Ce préavis a permis la réalisation du tronçon inférieur du collecteur d'eaux claires débouchant dans le lac et du collecteur d'eaux usées se raccordant sur le collecteur principal de l'AIER ;
- Préavis 2016-2021 / N° 17 « Demande d'un crédit de construction pour le réaménagement du tronçon intermédiaire de la Route des Quatre-Communes ». Ce préavis portait sur le remplacement des services et le réaménagement de la Route des Quatre-Communes, depuis l'amont du PI sous les voies CFF, jusqu'au carrefour avec l'Avenue du Jura ;
- Préavis 2016-2021 / N° 26 « Demande d'un crédit de construction pour la mise en séparatif et le remplacement des services dans le secteur de la Rue du Temple et Préavis 2021-2026 / N° 17 « Demande de crédit relatif à l'aménagement de surface de la Rue du Temple ». Ces deux préavis ont permis, là aussi, le remplacement de tous les services et le réaménagement de surface de la Rue du Temple, entre la Grand-Rue et le carrefour avec les Buttes ;

Le présent préavis permettra de finaliser l'étude du réaménagement en zone 30 km/h du tronçon de chaussée selon le plan ci-dessous, entre le PI sous les voies CFF et la Rue du Temple et le PI pour la mobilité douce. Il permettra également, et surtout, de résoudre un problème de sous-dimensionnement du collecteur d'eaux claires dans le secteur « Général-Guisan », autorisant ainsi le raccordement du futur projet se situant dans le PQ « Le Rosey ».



2 DESCRIPTION DU PROJET

Les études planifiées sur ce tronçon de la Route des Quatre-Communes se décomposent en 3 objets principaux :

1. Passage inférieur pour la mobilité douce sous les voies CFF et remplacement des services
2. Remplacement des infrastructures souterraines
3. Réaménagement de la chaussée en vue d'une mise en zone 30 km/h.

2.1 PASSAGE INFÉRIEUR (PI) POUR LA MOBILITÉ DOUCE SOUS LES VOIES CFF + REEMPLACEMENT DES COLLECTEURS ET SERVICES

2.1.1 Projet d'agglomération de 2^{ème} génération (PA2) : mesure 12-18

L'amélioration de l'accessibilité pour les modes doux à la gare de Rolle est inscrite comme mesure au projet d'agglomération du Grand Genève de 2^{ème} génération (mesure 12-18 du PA2). Cette dernière vise à renforcer le rôle structurant de la gare de Rolle pour son bassin versant en améliorant son accessibilité pour les modes doux. L'objectif est ainsi d'améliorer le confort et la lisibilité des parcours par des cheminements piétons et des voies cyclables continues et sûres, notamment en permettant une liaison rapide et directe entre la gare et le secteur d'activités A-One basée sur l'itinéraire « La Suisse à vélo » N°1.

La création d'un passage inférieur pour les mobilités douces, accolé au passage inférieur « Quatre-Communes » s'inscrit en tant que secteur particulier dans cette mesure 12-18 et donc en « sous-mesure ».

2.1.2 Etudes préliminaires

Le PI a déjà fait l'objet de plusieurs études préliminaires ayant entraîné également des études géotechniques afin de trouver la meilleure des solutions pouvant être acceptée par les CFF, sachant que les conditions locales, avec la présence à proximité d'un aiguillage et d'un poteau de support d'une ligne électrique d'importance pour les CFF, additionnée à la présence d'eau souterraine, compliquent la réalisation de cet ouvrage.

Les études menées à ce jour, comme dit précédemment, ont permis de définir avec précision la façon dont l'ouvrage et les collecteurs devront être réalisés indépendamment du PI existant qui, quant à lui, restera en l'état pour l'usage des véhicules uniquement.

Pour l'ensemble des services (collecteurs, gaz, eau potable, etc.), ils doivent être réalisés indépendamment du PI existant et du PI projeté. Pour ce faire, une technique par microtunnelier doit être mise en œuvre, seule solution validée par les CFF qui donne la sécurité qu'ils exigent.

Le projet doit maintenant être développé afin d'être contrôlé par les CFF avant les mises à l'enquête et en soumission.

2.2 REMPLACEMENT DES INFRASTRUCTURES SOUTERRAINES

Dans le cadre de l'élaboration du PGEE, ce tronçon de collecteurs d'eaux claires avait déjà été identifié comme sous-dimensionné et nous ne sommes pas à l'abri d'inondations générées par l'urbanisation, entre autres, à l'amont des voies CFF. C'est pourquoi, lors de l'élaboration du PQ, les propriétaires du Rosey ont validé une convention cosignée avec la Municipalité, prévoyant une participation de leur part à hauteur de Fr. 265'000.-- pour la réalisation du collecteur d'eaux claires, ceci leur permettant d'éviter la réalisation de bassins de rétention sur leur propriété, pour autant que le collecteur d'eaux claires soit réalisé avant la mise en service du nouveau bâtiment projeté à l'amont du Carnal Hall.

Le collecteur d'eaux usées doit, lui aussi, être remplacé car le collecteur existant présente d'importants défauts d'étanchéité.

La conduite de gaz existante sera également remplacée dans le cadre des travaux et une conduite principale de moyenne pression sera posée en parallèle, permettant ainsi de sécuriser l'alimentation du centre-ville.



L'éclairage public sur ce tronçon sera aussi partiellement revu et mis en conformité avec le Plan lumière.

Les autres services (SIDERE, Swisscom, UPC, Romande Energie) procéderont également à des adaptations ou des remplacements de leur réseau de distribution.

Le projet est terminé, subsistent la mise à l'enquête et la mise en soumission afin de permettre la dépose d'un préavis pour le crédit de réalisation.

2.3 RÉAMÉNAGEMENT DE LA CHAUSSÉE EN VUE D'UNE MISE EN ZONE 30 KM/H

La volonté de la Municipalité est de passer en zone 30 km/h le tronçon de la Route des Quatre-Communes, depuis le giratoire de Général-Guisan jusqu'à la Grand-Rue, englobant ainsi la Rue du Temple.

A ce jour, le Canton a donné son accord de principe pour la mise à 30 km/h du tronçon décrit ci-dessus. Cette validation est basée sur des études réalisées par le bureau Transitec Ingénieurs-Conseils SA.

Il s'agit maintenant d'élaborer les projets de réalisation en vue de la mise à l'enquête et de la mise en soumission, dans le but de présenter un préavis pour la réalisation.

3 ETUDES

Comme précisé précédemment, les 3 points ont fait l'objet d'études diverses (avant-projets, géotechnique, faisabilité, etc.) qui ne se situent pas au même niveau d'avancement. Il s'agit aujourd'hui d'amener ces 3 dossiers jusqu'à, et y compris, la mise à l'enquête et la mise en soumission des travaux de génie civil permettant, par la suite, de déposer une demande de crédit de construction.

Pour ce faire, les études qui doivent encore être finalisées sont les suivantes :

- **PI mobilité douce et microtunnelier pour les services** : si le principe et la technique pour la réalisation du PI a été validé par les CFF et confirmé par les études géotechniques, le dossier doit encore aujourd'hui faire l'objet d'un avant-projet qui devra être approuvé par les CFF. Le bureau d'ingénieurs doit donc mener les études en vue de l'élaboration de l'avant-projet et la mise en soumission. Un devis devra être élaboré par les CFF concernant leurs prestations en lien avec l'interruption de la circulation des trains qui devra être mise en place, avec la pose de ponts provisoires.
- **Infrastructures souterraines** : le projet est aujourd'hui terminé et les prestations qui doivent encore être réalisées sont mineures puisqu'elles consistent principalement en la mise à l'enquête et la mise en soumission.
- **Aménagement de surface zone 30 km/h** : si le concept est validé, il s'agit aujourd'hui d'élaborer le projet en vue de sa mise à l'enquête et de sa mise en soumission.

4 ASPECTS FINANCIERS

Le tableau ci-dessous présente, dans la partie supérieure, les études par phase et par objet qui ont été réalisées à ce jour et celles qu'il reste à réaliser. Dans la deuxième partie est mentionné le coût selon la même répartition.

Point	Objet	Etudes réalisées à ce jour	Etudes à réaliser
2.1	Passage inférieur pour la mobilité douce sous les voies CFF	Étude préliminaire	Avant-projet Projet de l'ouvrage Procédure d'autorisation Appel d'offres
	Remplacement des collecteurs et services	Étude préliminaire Avant-projet Projet de l'ouvrage	Procédure d'autorisation Appel d'offres
2.2	Remplacement des infrastructures souterraines	Étude préliminaire Avant-projet Projet de l'ouvrage	Procédure d'autorisation Appel d'offres
2.3	Réaménagement de la chaussée en vue du passage en zone 30 km/h	Étude préliminaire	Avant-projet Projet de l'ouvrage Procédure d'autorisation Appel d'offres
Point	Objet	Etudes réalisées à ce jour (montants TTC)	Etudes à réaliser (montants TTC)
2.1	Passage inférieur pour la mobilité douce sous les voies CFF	Fr. 43'500.--	Fr. 32'000.--
2.2	Remplacement des collecteurs et services	Fr. 45'000.--	Fr. 78'000.--
2.2	Remplacement des infrastructures souterraines	Fr. 55'500.--	Fr. 17'000.--
2.3	Réaménagement de la chaussée en vue du passage en zone 30 km/h	Fr. 6'500.--	Fr. 78'000.--
	Total TTC	Fr. 150'500.--	Fr. 205'000.--
	Divers et imprévus	0.--	Fr. 20'000.--
	Total TTC	Fr. 150'500.--	Fr. 225'000.--
	Total général TTC	Fr. 375'500.--	

CONCLUSIONS

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE,

vu le préavis municipal 2021-2026 / N° 28 du 21 novembre 2022,

entendu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

1. Adopte le Préavis municipal 2021-2026 / N° 28 relatif à la demande de crédit d'étude pour le réaménagement de la Route des Quatre-Communes, entre la Rue du Temple et l'amont du PI sous les voies CFF ;
2. Accorde à la Municipalité un crédit de Fr. 375'500.-- pour la réalisation de ces études ;
3. Autorise la Municipalité à imputer cette somme sur le compte 4600.504013 « Réaménagement Route des Quatre-Communes – Temple – Voies CFF »;
4. Autorise la Municipalité à emprunter ce montant en francs suisses auprès d'un établissement financier qui aura offert les conditions les plus avantageuses ;
5. Autorise la Municipalité à amortir ce montant sur une période de 2 ans.

Approuvé par la Municipalité en séance du 21 novembre 2022.

Au nom de la Municipalité

La Syndique



Monique Choulat Pugnale



La Secrétaire



Tu Wüst

Annexe : tableau d'investissement

1^{ère} séance avec la Commission des finances : selon calendrier

1^{ère} séance avec la Commission ad hoc : 15 décembre 2022 à 18h30

Municipale déléguée : Mme Margareth Ruchti

Affaire N° 43.03 / 07-0037

